

15^e ARRONDISSEMENT

"Justice a été rendue mais le combat continue" pour les salariés de Pamar

En droit de retrait depuis deux ans à cause des risques pour leur sécurité dans la blanchisserie Pamar, le groupe de salariés a fêté hier, devant l'entreprise, la décision de la cour d'appel qui ouvre la voie à leur réintégration. Seul problème, l'un des suspects présumés de violences est toujours en poste.

Après deux ans de lutte, une fête. Les huit salariés de la blanchisserie Pamar (15^e), qui assure la livraison du linge aux hôpitaux privés Beauregard et Vert Coteau (12^e), ont célébré hier leur victoire en justice devant leurs anciens locaux. Deux ans jour pour jour après "des menaces de mort" proférées à quelques mètres de là, sur le parking de l'entreprise. Dans un jugement du 12 décembre, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a, d'après l'avocat des salariés maître Steve Doudet, reconnu "le fait que les salariés ont subi du harcèlement, que ces violences constituent un motif d'user du droit de retrait, et que la blanchisserie Pamar a licencié les



Les salariés ont installé des barnums devant la blanchisserie Pamar pour fêter la décision de justice ouvrant la voie à leur réintégration. / PHOTO T.BE.

salariés illégalement". La direction de Pamar n'a pas répondu aux sollicitations de *La Provence*.

Les menaces de mort, point d'orgue d'une descente aux enfers

L'histoire des "Pamar", ce groupe d'une quinzaine de salariés avant qu'ils ne soient plus que huit à engager des poursuites, prend sa source le 19 décembre 2023. Ce jour-là, "plusieurs hommes dont l'un reconnaissable à son lien familial avec un chef d'équipe, nous

ont menacés de mort pour nous faire taire", justifient-ils. Durant plusieurs années, les salariés disent avoir subi "intrusions dans les vestiaires, absence d'accès à l'eau courante et à des douches" alors que la température frôle les 40 degrés l'été.

À plusieurs reprises, les salariés ont, en outre, dénoncé "le mélange du linge propre et du linge sale, contraire à toutes les règles d'hygiène". Enfin, l'inspection du travail saisie par les salariés et la CGT en 2024 a dressé un pro-

cès-verbal qui reconnaît la "légalité" du droit de retrait des salariés et "le non-respect" du droit du travail puisque Pamar a procédé à l'embauche d'intérimaires pour remplacer les personnels en arrêt. Ces derniers peuvent aujourd'hui retourner au travail.

"Cette personne représente un danger"

Mais malgré cette victoire, "les conditions pour la reprise du travail ne sont pas là", tempère Kala, salariée depuis cinq ans chez Pamar. Les salariés ont confirmé, au sortir d'un échange avec la direction que "l'un des suspects présumés des menaces de mort est en poste" dans l'entreprise. "On a exprimé qu'on refusait de travailler avec cette personne car elle représente un danger", tranchent les collègues Kala, Islam et Idriss. "Justice a été rendue mais le combat continue. Notre bourreau doit partir", complète Sonia. Les soutiens autour des salariés, au nombre d'une centaine et pour la plupart issus des sections départementales de la CGT, ont, eux, salué "le plus long droit de retrait de l'histoire sociale française, soit 730 jours au total".

T.BE.